

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022**

**SÉANCE OUVERTE A 20 H 00**

**Présent-e-s :**

M. Ludovic ZBINDEN, Président

Conseillères municipales :

Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Nassima LAGROUNI, Irène MAIO,  
Véronique MOULLET-BOUCHARDY

Conseillers municipaux :

MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, André  
PHILIPP, Pascal RAEMY

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, Maire  
Mme Christine RAMBACH, adjointe  
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Invité**

M. Barthélémy ROCH (F.I. Fides Immo Sàrl)

**Excusé :**

M. José NODA GONZALEZ, Conseiller municipal

**Procès-verbal :**

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. BUDGET 2023 – ÉTUDE
- V. RÉOLUTION RELATIVE À LA DÉNOMINATION DE DEUX CHEMINS
- VI. CONSEIL MUNICIPAL – DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2023
- VII. MOTIONS

## VIII. QUESTIONS ET DIVERS

## IX. HUIS CLOS

---

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, excuse Monsieur NODA GONZALEZ (Conseiller municipal) et salue la présence de Monsieur Barthélémy ROCH ainsi que dans le public de Monsieur Philippe DUPERRIER.

---

### I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.

**9 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Mesdames HENRIOD et MAIO absentes lors de la séance du 17 octobre 2022).**

---

### II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

#### Commission finances

Monsieur JOYE, au nom de Monsieur NODA GONZALEZ Président de la commission, informe que la commission finances s'est réunie le 19 octobre 2022 à 20h00 et les points suivants ont été traités.

- **Budget 2023 – étude**

Avant l'étude du budget 2023, Monsieur NOVELLE a informé de l'ajustement de certaines rubriques, suite à des nouvelles données reçues depuis les séances de commissions.

Ces modifications portent notamment au niveau des mesures d'économie d'énergie et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Afin de répondre à la demande du canton pour faire des économies d'énergie, le budget a été adapté afin de prévoir une intervention sur les candélabres (installation technique qui permettra la modulation de la luminosité comme d'éteindre le candélabre).

D'autre part, au niveau des coûts de l'énergie, la Commune dépend des prix du marché libre, qui s'élèvent actuellement à CHF 0.08ct du kwh – qui est monté jusqu'à 0.88kwh cet été. Il faut savoir que la Commune est considérée comme un gros consommateur avec une consommation de plus de 140'000 kwh/an. Monsieur NOVELLE a pu bloquer le prix pour les 3 prochaines années à une moyenne de CHF 0.38ct/kwh.

Au niveau des ressources humaines, ce projet de budget comprend :

- ✓ Un nouveau poste de secrétaire-comptable à 40%
-

- ✓ Une augmentation du taux d'activité de 60 à 80% du poste de responsable des espaces extérieurs

Malgré toutes ces modifications, l'Exécutif présente **un projet de budget équilibré**.

**Le budget 2023 (avec un excédent de revenu de CHF 334.70) est accepté à l'unanimité, par 5 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

- **Acquisition / immobilier**

La Commune aurait l'opportunité d'acquérir un bien sur son territoire. Cet investissement a pour but de maîtriser du foncier en vue d'un développement futur. Les membres de la commission ont accueilli favorablement à la majorité (4 voix pour, 0 contre et 1 abstention) cette éventuelle acquisition.

Commission école, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission école s'est réunie le 8 novembre 2022 et le rapport sera fait lors de la séance plénière du 5 décembre 2022.

Le Président remercie pour les rapports.

---

### III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Formation enjeux climatiques

Informe que les membres du Conseil municipal sont conviés à prendre part à une formation le 19 janvier 2023. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat général.

Association des communes genevoises (ACG) :

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux d'entrée en force des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2022.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Piste cyclable – reliant les Communes de Bernex à Aire-la-Ville

Informe que la piste est propriété des deux communes. Jusqu'à ce jour, le canton assure le balayage et le déneigement. Il n'est toutefois pas d'accord de financer la réfection du revêtement. Le canton propose deux variantes :

- ✓ Les Communes cèdent leur parcelle au canton qui prendra en charge l'entretien courant et du revêtement.
- ✓ Les Communes restent propriétaires et le canton n'assumera que l'entretien courant (balayage et déneigement).

Monsieur NOVELLE précise que la Commune de Bernex souhaite rester propriétaire de cette piste cyclable. Il ajoute que certains tronçons nécessitent d'être refaits (piste réalisée par le canton en 1986 et jamais refaite depuis). Monsieur NOVELLE est partisan de conserver cette parcelle, notamment en vue d'un développement futur. Il ouvre la discussion et demande si les membres du Conseil municipal souhaitent que ce dossier soit traité par la commission routes, déchets, espaces verts.

La discussion s'engage et il en ressort qu'une majorité des membres du Conseil municipal est favorable à conserver cette parcelle et ils décident de se prononcer sur le siège.

Le Président met au vote la proposition que la Commune reste propriétaire de cette parcelle :  
**La proposition est acceptée par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

#### Fondation communale pour le chauffage

Rappelle qu'un membre de la Fondation, Monsieur Raymond ZBINDEN est malheureusement décédé cet été et doit être remplacé. Avec le Président de la Fondation, présent ce soir, Monsieur ROCH, ils ont rencontré ce jour une personne intéressée par reprendre ce poste, il s'agit de Monsieur Jorge RODRIGUES. Cette personne a des compétences techniques, notamment en électricité, qui seront utiles à la Fondation. Cette proposition sera mise au vote lors de la séance du 5 décembre 2022. Les membres du Conseil municipal n'ont aucune autre candidature à proposer.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

#### Ecole – sorties scolaires / participation financière des communes

Revient sur la préparation du budget 2023 – sujet discuté en commission école, petite enfance – et informe que l'Association des communes genevoises (ACG) prendra une décision lors de sa prochaine séance. Madame RAMBACH peut déjà apporter un bout de réponse à savoir que ce soutien communal ne concernera que les élèves de l'école primaire et non du cycle d'orientation. Le département de l'instruction publique (DIP) doit encore se prononcer sur le coût par enfant.

#### Outlook – adresse courriel des membres du Conseil municipal

Rappelle qu'une démarche, pour améliorer la sécurité informatique, devait être faite avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 par chaque membre du Conseil municipal. Sans avoir fait cette procédure, l'accès à l'adresse courriel a été suspendu. Il est possible de s'adresser au secrétariat général pour obtenir de l'aide.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

#### Inline Hockey Club – IHC ALV

Informe que deux équipes ont obtenu de magnifiques résultats :

- ✓ 1<sup>ère</sup> équipe est devenue championne suisse de LNB et évoluera la prochaine saison en LNA.
- ✓ 2<sup>ème</sup> équipe est devenue championne suisse de 2<sup>ème</sup> ligue et évoluera la prochaine saison en 1<sup>ère</sup> ligue.

Applaudissement de l'assemblée.

Monsieur LANZA demande, avec humour, ce que ces victoires impliquent pour la Commune en termes financier et d'installations !

---

## **IV. BUDGET 2023 – ÉTUDE**

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE qui revient sur le rapport de la commission des finances.

En effet, des nouvelles données ont été remises par le canton en septembre, notamment sur les économies d'énergie et il a donc fallu adapter le budget en conséquence. Monsieur NOVELLE répond volontiers à toutes les questions.

Le Président rappelle que le budget 2023 sera voté lors de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2023. Aucune question ou remarque.

---

## V. RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉNOMINATION DE DEUX CHEMINS

Le Président demande si cette résolution amène des remarques ou questions. Sans commentaire, il lit la résolution et met au vote.

### Exposé des motifs

De mémoire d'habitants, un sentier piétons existait depuis des années (sur une parcelle privée) pour relier les chemins de la Chênaz et du Bois-de-la-Pesse et rejoindre ainsi le bois de Treulaz.

En 1993, une servitude de passage a été créée en faveur du domaine public communal afin d'officialiser ce sentier, entretenu depuis par la Commune. Au moment de sa création, le sentier ne portait pas de nom. Au fil du temps, un nom (non officiel) lui a été donné, le chemin des Aspergettes et une plaque a été posée.

Fin mars 2022, la Commune a été interpellée par le Canton pour officialiser la dénomination de deux chemins. Le chemin des Aspergettes devra être validé et un nouveau nom doit être défini pour le second sentier qui relie le chemin des Trois-Nants au chemin des Aspergettes.

---

vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 (L 1 10.06),

vu le courrier de la direction de l'information du territoire du 31 mars 2022,

vu l'article paru dans le Bulletin d'information de septembre 2022,

vu le rapport de la commission routes, déchets, espaces verts du 11 octobre 2022,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### D É C I D E

1. De donner le nom de : **chemin des Aspergettes**  
A la portion de voie partant du chemin de la Chênaz jusqu'au chemin du Bois-de-la-Pesse
2. De donner le nom de : **chemin des Chevreuils**  
A la portion de voie partant du chemin des Trois-Nants jusqu'au chemin des Aspergettes.

**La résolution est acceptée par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Monsieur NOVELLE informe que tous les riverains (propriétaires de parcelles) seront informés de cette décision par écrit et pourront faire part de leur remarque jusqu'à fin novembre 2022. La résolution sera affichée sur les panneaux officiels comme communication à la population.

---

## VI. CONSEIL MUNICIPAL – DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2023

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Lundi 30 janvier 2023	20h00	CM Séance
Lundi 27 février 2023	20h00	CM Séance
Lundi 27 mars 2023	20h00	CM Séance
Mercredi 5 avril 2023	20h00	Commission des finances – comptes 2022
Lundi 24 avril 2023	20h00	CM Séance – présentation des comptes 2022
Mercredi 10 mai 2023	20h00	CM Séance – validation des comptes 2022
Lundi 19 juin 2023	19h00	CM Séance

## VII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

## VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président demande s'il y a des divers ou questions.

### Monsieur JOYE

- ✓ Coûts de l'énergie (augmentation) : remercie Monsieur NOVELLE pour la bonne gestion des coûts de l'énergie et la signature d'un nouveau contrat à un prix de CHF 0.38ct/kwh. Monsieur NOVELLE informe qu'il n'a pas été facile de gérer ce dossier et qu'il a fallu prendre une décision à un moment donné, ce d'autant qu'à une période le prix – sur le marché de la bourse – a atteint CHF 0.88ct/kwh. Applaudissements de l'assemblée.

### Monsieur CHRISTIN

- ✓ Piste cyclable : a été interpellé par des piétons qui circulent et signale que la cohabitation avec les cyclistes est parfois périlleuse. Il ajoute qu'il s'agit bien d'une piste cyclable non autorisée aux piétons. Monsieur NOVELLE prend note et reviendra avec des éléments. Monsieur FUMEAUX ajoute que les vélo 45km, s'ils utilisent une piste cyclable, doivent modérer leur vitesse. Madame HENRIOD propose de prévoir un espace dédié aux piétons. Monsieur PHILIPP donne l'exemple d'autres chemins, de montagne notamment, sur lesquels cyclistes et piétons doivent apprendre à cohabiter et cela fonctionne. Madame RAMBACH rejoint ce point de vue. En tant qu'utilisatrice quotidienne, Madame RAMBACH informe qu'en général la cohabitation se passe bien.

Le Président demande, avant de passer au point suivant, au public de quitter la séance pour traiter le dernier point de la séance à huis clos.

## IX. HUIS CLOS

Le Président clôt la séance à 21h25.